

Retraite et Séniors en Tunisie

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCEPT « Retraite et Séniors en Tunisie »

Tous les inscrits et adhérents à notre concept « Retraite et Séniors en Tunisie », s'engagent à accepter ces conditions générales et règlement, afin de garantir toutes les chances de succès au projet.

1 – Concept et projet :

Le projet est présenté par une note de préliminaires et informations générales que les inscrits et adhérents sont sensés avoir lue, bien assimilée et acceptée.

Le concept est géré et organisé par La Société Jasmin Services s.a.r.l, à travers un département dénommé « Retraite et Séniors en Tunisie », via son représentant légal qui est le chef du projet et du concept ou de toute autre personne mandatée.

La Société Jasmin Services, joue un rôle d'intermédiaire social pour aider une catégorie ciblée de personnes à profiter d'une vie paisible sans contraintes majeures pour le bonheur de tous, et ne peut en aucun cas être considérée comme un agent de voyages ou de voyageur ou d'organisme social.

Aucun transporteur aérien ou maritime ne sera conseillé par Jasmin Services aux futurs résidents pour se rendre sur le lieu de résidence choisi. Chacun est libre de voyager par le transporteur de son choix.

2 – Candidature et nombre :

La candidature est susceptible d'engendrer une sélection. Il s'agit d'accepter l'adhésion de personnes autonomes, en bonne santé et bien portantes de catégorie du Groupe Iso Ressources « GIR 6 »

Le nombre sera en fonction des disponibilités dans les hôtels conventionnés, selon le taux d'occupation et les saisons. La sélection et les critères de celle-ci sont totalement laissés à la discrétion de la direction du concept, et selon disponibilité.

4 – Consignes :

Les résidents inscrits s'engagent à respecter les consignes qui leurs seront données, indiquées sur le bulletin d'inscription qu'ils auront à remplir, contenant toutes les informations demandées et seront priés d'adopter une attitude responsable et claire.

5– Responsabilité :

Les résidents dans les unités hôtelières objet du concept « Retraite et Séniors en Tunisie », dégagent la Société Jasmin Services et son représentant légal de toute responsabilité découlant de la vie au quotidien, de ce qui pourrait advenir au niveau de la santé, des prises en charge et des remboursements des soins (voir avec sa caisse d'assurance maladie, son assurance voyage ou avec La CFE en Tunisie), ainsi que pour tout dommage corporel ou matériel, causés aux tiers, à eux-mêmes, à leurs accompagnateurs ou à leurs éventuels véhicules dans quelques conditions qu'elle soient.

6 - Confirmation des candidatures :

Une fois retenue, votre candidature définitive de résidence dans les établissements faisant l'objet de notre concept vous sera confirmée par courrier ou e-mail.

7 – Tarif et modalités de paiement

Le tarif est pour un minimum de séjour d'un mois (30 jours) hors la haute saison estivale/touristique et variera avec un supplément si la période de séjour choisie coïncide durant la saison estivale, dite « haute saison ».

Retraite et Séniors en Tunisie

Par contre, si le résident aura choisi de résider à l'année, le tarif appliqué sera celui du mois y compris la haute saison.

Toute inscription fera l'objet d'une avance de 20% pour la période choisie (un mois minimum) au plus tard 20 jours avant la date d'arrivée à l'hôtel, le solde sera réglé directement à la caisse de l'hôtel à votre arrivée par carte bancaire ou en espèces, en euros ou en dinars tunisiens.

Pour une chambre single occupée par une personne, l'avance serait de 200 euros arrondis « $999 \times 20\% = 199,80 \text{ €}$ »

Pour une chambre double occupée à deux, l'avance serait de 340 euros « $850 \times 2 = 1700 \text{ €} \times 20\% = 340 \text{ €}$ ».

Jusqu'à trois mois (3 mois), l'avance de 20% sera payée en intégralité et le solde mensuellement auprès de la caisse de l'hôtel au moins 1 jour avant la date de départ, en delà des trois mois, vous paierez directement à l'hôtel la totalité de votre séjour au terme de chaque mois (30 jours) sur un compte ouvert auprès de chaque hôtel au nom de « Jasmin Services – Retraite et Séniors »

Les tarifs sont annoncés et clairement définis selon les dates, les périodes, les régions et les catégories des hôtels. Une mise à jour des tarifs de 2024 se fera avant la fin décembre 2023.

9 – Frais d'annulations :

Il sera retenu 20% (soit l'avance effectuée) pour toute annulation intervenant 15 jours avant la date d'arrivée prévue, et ce, pour quelque raison qu'elle soit, en compensation des frais de réservation, de gestion, de dossiers et autres.

Aucun remboursement de l'avance effectuée ne sera accordé 15 jours avant la date d'installation, peut importe la durée de résidence choisie.

Prévoir à cet effet une assurance annulation auprès de la compagnie de votre choix.

Toute demande d'annulation devra impérativement être signifiée à la société Jasmin Services par email, et uniquement à (contact@retraitetunisie.fr). La date de l'envoi de l'e-mail faisant foi et sera prise en compte pour le calendrier des frais d'annulation. Aucune annulation par voie postale, téléphone ou sur une autre adresse e-mail ne sera prise en compte.

A vous de contracter une assurance annulation auprès de la compagnie de votre choix pour obtenir un remboursement des sommes éventuellement retenues. Nul n'est à l'abri d'un imprévu !

En aucun cas il ne sera procédé à un remboursement selon le pourcentage retenu une fois que le calendrier des annulations aura été entamé !

La Société Jasmin Services se réserve le droit d'annuler toute inscription de résidence 20 jours avant le départ pour cause d'événements imprévisibles et/ou cas de force majeure. **A ces conditions, le remboursement serait total.**

10 – Formalités administratives :

Les formalités administratives tels que : Passeport, CIN, demande de titre de séjour en Tunisie, autorisation d'utiliser un véhicule à vous provenant de l'étranger et autres, demeurent à votre charge.

11 – Compris dans votre forfait :

Pour l'ensemble des résidents, les forfaits incluent, l'hébergement en pension complète avec boissons en Soft All Inclusive à volonté en hôtels 4 étoiles conventionnés durant tout le séjour en Tunisie, y compris l'accès à tous les endroits de loisirs des hôtels, le contrôle médical de routine éventuel si nécessaire et sur demande (prise de tension, mesure du taux de diabète et de la température) dans une infirmerie à disposition. Tout autre service, consommations de boissons alcoolisées dans les bars, excursions etc..., seront en supplément et à payer directement à l'hôtel.

Votre famille et vos proches auront la possibilité de venir vous rendre visite et séjourner pour la période de leur choix à un tarif préférentiel.

Retraite et Séniors en Tunisie

12 – Cas de force majeure :

En raison de l'épidémie du COVID-19 et, sait-on jamais ce qui pourrait advenir et se décider par les autorités dans le futur ou en cas de nouvelles mesures sanitaires prises et décidées par les pays des résidents ou La Tunisie, la société Jasmin Services, ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable vis-à-vis des résidents pour toutes contraintes qu'ils auraient à subir des éventuelles décisions gouvernementales ou tout dommage qui pourrait leur être causé. A cet effet, les participants dégagent Jasmin Services de toutes responsabilités (civile, financière et autres qu'elles soient), découlant de tous les cas de force majeure qu'ils soient.

Voir avec une compagnie d'assurance pour vous prémunir de tous risques qui ne pourraient en aucun cas faire partie des responsabilités du concepteur du projet.

13 – Litiges et compétence territoriale :

En cas de litige, tout sera fait pour trouver un accord amiable entre les parties, et à défaut, seuls les tribunaux de Toulouse ou de Tunis seront compétents.

Je déclare exacts les renseignements portés sur la fiche d'inscription, avoir eu accès à toutes les informations utiles, lu et approuvé les conditions générales liées à ma résidence en Tunisie et je décharge le concepteur du projet de toute responsabilité découlant de mon adhésion au concept « Retraite et Séniors en Tunisie » pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers, à moi-même ou à la dégradation de mon état de santé dans quelques conditions qu'elles soient. J'accepte de même toutes modifications portées dans le choix des résidences hôtelières ou de report de date éventuel pour cas de force majeure et décidées par Jasmin Services qui seraient dans un but d'améliorer les conditions de mon séjour afin qu'il soit le plus adapté et agréable possible, et éventuellement, toute solution de rechange toujours à prestations égales ou similaires.

Fait à....., le.....

Nom et Prénom

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

Document à retourner signé, ou juste cette page avec le bulletin d'inscription joint.

Tous droits réservés